

Règlement pour les juges manquants

- Amende de 100 euros par juge manquant à une compétition.
- Si vous ne présentez aucun juge lors d'une compétition, l'équipe ou les gymnastes individuels ne seront **pas classés (et donc pas qualifiés pour les coupes fédérales...)**.
- Pour les associations qui s'investissent dans l'organisation de compétitions et dans la formation de juges nous avons décidé de mettre en place un système de « crédit de juges ».

Les règles seront les suivantes :

- **Crédit d'1 juge à valoir sur la saison en cours**

Si une association fournit 1 juge supplémentaire sur demande de la ligue à une autre compétition.

- **Crédit de 2 juges à valoir sur la saison en cours**

Si une association organise une compétition sur la saison.